EXTRAITS DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE NOUVELLE LE CHESNAY-ROCQUENCOURT 3 juillet 2019

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA STATION DESTINEE AUX BUS SUR L'AVENUE DUTARTRE –AUTORISATIONS AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME.

Document écrit
Sous l'impulsion d'Ile de France mobilités, autorité organisatrice des transports en Ile de France, et de Versailles Grand Parc, le réseau de bus de l'agglomération fait l'objet d'une vaste réorganisation touchant la plupart des lignes. Cette réorganisation sera effective le 26 août prochain.

Afin d'accompagner cette réorganisation, et d'encourager l'usage de ces transports collectifs, a été étudiée l'aménagement d'une station destinée aux bus sur l'avenue Dutartre, à proximité des accès du centre commercial, dans l'axe de l'avenue du docteur Schweitzer. Le projet se développe donc sur ce carrefour comprenant plusieurs portions de voirie, avec entre elles différentes emprises végétalisées, accueillant les traversées piétonnes et plusieurs arbres de haute tige pour l'emprise la plus importante.

Le projet consiste donc en un remaniement de la voirie et de ces emprises végétalisées pour créer plusieurs quais de bus et leurs accès depuis les avenues, et dans un second temps en l'aménagement de ces quais et le traitement paysager des espaces verts et libres.Cinq voies parallèles à sens unique seront créées en travers de l'avenue Dutartre, délimitant autant de quais pour les bus. Des terre-pleins végétalisés seront réaménagés dans cette nouvelle trame, accueillant des plantations et des circulations douces plus confortables. Les arbres existants et non situés sur l'emprise d'une nouvelle voie seront conservés. De nouveaux sujets seront implantés en pointe des quais, pour poursuivre l'alignement d'arbres du reste de l'avenue.

L'ensemble du mobilier urbain (abris voyageurs, candélabres, etc..) fera l'objet d'une attention particulière, visant à assurer la cohérence d'ensemble de cet aménagement
Il est demandé d'autoriser M le Maire à déposer au nom de la Commune, les dossiers de demandes d'autorisations administratives correspondants. Ces travaux de voirie sont en effet soumis à la procédure du permis d'aménager car la station se trouve dans le périmètre de protection du Domaine de Versailles et de Trianon, monument historique classé

M. le Maire, Rapporteur. –La première délibération, je vais la rapporter.
Je vois d'ailleurs que dans la salle, le public n'a pas les mêmes visages que d'habitude, nouveaux visages ou visages anciens, mais renouvellement venu, ou très anciens même, sont là parce que nous avons un sujet aujourd'hui sur ce qui a été appelé la gare routière et que nous appelons aujourd'hui la station Dutartre qui rentre dans le schéma de la refonte du réseau de bus sur Versailles Grand Parc et plus particulièrement sur l'axe nord-sud, entre le Chesnay Rocquencourt, la Celle Saint Cloud, Bougival et la gare des Chantiers.

Vous êtes nombreux à avoir attendu longtemps sur la rue des Chantiers pendant les travaux. Cela dure encore et vous avez pu voir comment la gare des Chantiers a vécu une pleine mutation et du coup la gare des Chantiers, fin aout également, rouvrira, c'est-à-dire que les bus qui passaient par la rue des Chantiers vont passer maintenant par la butte Sceaux, ils vont

sortir par l'arrière de la gare des Chantiers, vont remonter l'avenue de Sceaux et reprendront vers la gare rive gauche, puis l'avenue de l'Europe, donc c'est un changement important qui devrait permettre d'améliorer les temps de transport.

Ceci n'empêche pas pour autant que le temps de transport de l'environnement de la gare des Chantiers n'est pas le seul à être amélioré. Indépendamment de cela, il y a des lignes qui vont être créées, des lignes intérieures au Chesnay pour desservir la rue Caruel, qui devient de plus en plus fréquentée par les zones d'activités culturelles, par les zones d'activités sportives, donc des arrêts et également des correspondances des lignes nouvelles telles que celle qui ira à la gare de Viroflay, c'est-à-dire que vous êtes habitant ici, vous allez pouvoir prendre un bus pour la gare de Viroflay et rejoindre par le T 6 Vélizy et toutes les villes du sud et du sud-est d'Ile-de-France.

Ce sont ces nouveautés par rapport au réseau Keolis. Le réseau Keolis n'est pas le seul transporteur qui travaille pour le compte de l'Ile-de-France Mobilités, puisque nous avons un autre transporteur qui s'appelle Transdev qui amène des passagers du secteur nord Saint-Germain, du secteur ouest par rapport aux Mureaux, par rapport à la ville nouvelle, vers le sud. Toutes ces lignes arrivent par la 307, la 1986 et déposent toutes les personnes qui le souhaitent sur la 186 du côté de l'Arboretum. Vous vous rappelez que l'arrêt de l'Arboretum a été déplacé dans le nouvel accès du centre commercial de Parly 2 -Le Chesnay, qui va s'appeler maintenant «WestField», c'est un autre sujet. Vous le verrez dans quelques jours et donc les gens s'arrêtent sur la 186, doivent traverser la rue dangereusement, puis ensuite prennent l'avenue Charles de Gaulle. Il y a plein d'élèves du lycée professionnel qui traversent toute la ville vers le centre commercial.

Les correspondances doivent pouvoir se faire dans des hubs, un nom typiquement français, qui vont être réalisés. C'est un petit hub qui est prévu effectivement sur l'avenue Dutartre et avait d'ailleurs été déjà imaginé lorsque nous avions fait l'étude du TCSP, Transport en Site propre, il y a quelques années.

Ce n'est pas le Maire du Chesnay, même s'il a tous les défauts que l'on peut lire, qui l'a inventé, pas du tout. Nous l'avons réactivé avec les élus de l'intercommunalité.
Je rappelle que la compétence transport n'est pas une compétence de la ville, c'est une compétence d'Ile-de-France Mobilités de la Région avec l'intercommunalité de Versailles Grand Parc dans laquelle il y a des commissions dans lesquelles siègent des élus.

La ville n'est concernée que par la voirie qu'elle n'a pas déléguée à l'intercommunalité et la voirie a pour mission de mettre en conformité les travaux qui ont pu être décidés par VGP et par Ile-de-France Mobilités. Aujourd'hui, nous avons, au niveau de cette station, un certain nombre de quais, il y en a à peu près 5 qui vont permettre de recevoir trois voies de bus qui arriveront du carrefour du 18 juin qui rentreront dans ces quais et trois voies de bus qui repartiront vers le carrefour du 18 juin. Vous allez me demander pourquoi ils rentrent et pourquoi ils ressortent? Pour assurer justement les correspondances qu'on n'est pas capable d'assumer aujourd'hui sur l'avenue Charles de Gaulle qui est complètement saturée entre la rue de Marly et le 18 juin. Je vous invite tous les matins, tous les soirs, à voir comment les bus sont à touche-touche parce qu'ils ne peuvent plus stationner le long du centre commercial, là où il y a aussi les taxis, donc il fallait mettre un peu d'ordre. On ne peut pas être dans une société qui réclame des transports en commun, moins de pollution de voitures, sans que nous puissions faciliter l'ensemble.

Cette station a été arrêtée sur le principe, il y a déjà pas mal de mois. Sur les détails, c'est un peu au jour le jour que nous les avons, puisque nous avons pour ce faire la maîtrise d'ouvrage, c'est nous qui faisons les travaux, mais nous avons des subventions, des subventions d'Ile-de-France Mobilités pour partie, une bonne partie, mais qui ne prend en charge que ce qui concerne uniquement le transport et nous avons des subventions de Versailles Grand Parc.

L'ensemble des modifications des lignes sur le Chesnay Rocquencourt entraîne un budget qui avoisine entre 1,5 million et 2 millions d'euros. Cela concerne la rue Louis Pelin, la rue Moxouris, les modifications de station, l'avenue Debasseux, l'avenue du Général Leclerc, tous ces aménagements dont effectivement l'aménagement de la station Dutartre.

Pour ce faire, nous avons des voiries à réorganiser. Vous savez qu'il y a un peu plus d'un an on a fermé les traversées de voiries qui menaient de Schweitzer au centre commercial. Cela a été fermé depuis plus d'un an. Les gens se sont habitués à sortir par l'avenue Schweitzer et à reprendre le rond-point du 18 juin. Nous avions, lorsque le centre a été réhabilité, dédié une voirie communale le long du centre commercial pour rentrer dans le centre commercial. Ce' n'est pas une voie qui appartient au centre commercial. C'est une voie de notre commune.

Ensuite, vous avez deux autres voies, dont une qui est prise par un bus qui s'arrête pleine voie devant le centre commercial et qui ne laisse qu'une petite voie pour aller vers l'avenue Dutartre et nous avons la sortie de la Fnac, du parking de la Fnac qui rentre également dans ce carrefour, plus la pénétrante. Tout ceci doit retrouver une certaine logique et essayer d'éviter d'avoir trop de circulation dans notre ville, avec des voitures qui n'ont rien à y faire.

La sortie de la Fnac se fera vers l'avenue Dutartre parce que nous allons supprimer l'entrée du parking de la Fnac là où elle se trouve. On rentrera au parking de la Fnac par l'entrée avant la pénétrante et qui avec une petite bretelle permet de desservir le parking de la Fnac à l'intérieur du centre commercial.

Du coup on va récupérer une voie devant la place du marché, cette voie va être pour le bus qui stationnait sur l'avenue Dutartre côté Hippopotamus et qui va être pleine voie tranquille devant la place du marché. Pourquoi ? Parce que là où elle s'arrête, vous avez pu constater qu'avec l'entrée Lenôtre vous avez au moins une dizaine de marches. Il n'y a plus de rez-de-chaussée entre l'avenue Dutartre et l'entrée du centre et donc pour toutes les personnes à mobilité réduite ce n'est pas évident.

Là, le bus va s'arrêter devant la place du marché, va pouvoir rentrer dans le centre. Je ne sais pas ce qui se passe dans mon dos. Vous animez les plans en fonction de ce que je dis et donc mettez déjà le plan masse des voiries et des entrées.

L'ensemble de ces réaménagements de bus, on va garder des stations de bus sur l'avenue Charles de Gaulle, on va en garder rue de Marly, mais on va redéployer. Effectivement, ceux qui ont pour habitude – ils ne sont pas très nombreux, mais on les entend très fort- dès que nous faisons un projet pour la ville, c'est mal, les bus puent, cela ne va pas. On abat tous les arbres. A chaque fois qu'on fait un projet, comme le stationnement, maintenant les gens en redemandent. Avant, ils n'en voulaient pas. C'est vrai que pour tout projet, les gens ont peur et c'est légitime. Nous avons toujours, à toute crainte, essayé de répondre.

En revanche, quand il s'agit systématiquement de dénigrer, d'attaquer, je n'ai jamais vu autant de recours que nous en avons depuis quelque temps, il y a des spécialistes du recours,

aujourd'hui elle n'est pas présente, mais il y en a d'autres. Je pense principalement à M. CARLOS et l'association des habitants du Chesnay, j'en parlerai tout à l'heure puisqu'il y a eu une lettre qui a été envoyée à M. le Président de VGP de la part de M. CARLOS de l'AHC pour lui transmettre les recours gracieux.
D'ailleurs ils auront un retour de ma part ! Les recours gracieux sur des délibérations qui datent déjà d'il y a x mois. Je ne vais rentrer trop dans le détail, mais je dirai qu'autant le dialogue compétitif, démocratique peut se faire et est légitime, autant les attaques permanentes ne sont plus forcément aussi acceptables.

Dans la salle, dans le public, il y a une personne que je connais de longue date, qui vient à des réunions, qui m'a écrit une lettre aujourd'hui, qui m'a dit qu'il n'est pas contre la gare routière, mais nous souhaitons avoir des évolutions et pouvoir poser des questions.
La première question c'était de dire : est-ce qu'on aurait pu mettre la gare ailleurs ? La réponse est non, tout cela a été étudié depuis quinze ans.

Vous aurez la parole Monsieur DELEPIERRE. C'est intéressant parce que quand on est de ce côté-ci on est pour et quand on est là-bas on est contre, mais on en parlera tout à l'heure.

M. DELEPIERRE. – (Inaudible, hors micro)

M. le Maire. – Monsieur DELEPIERRE, je ne veux pas faire de polémique, mais quelquefois il y a des discours qui se changent en fonction de certaines choses. Je ne vais pas en parler, vous aurez la parole. C'est la démocratie.

Ce que je veux dire c'est qu'il n'y avait pas d'autres lieux. Vous avez été dans des commissions et vous ne m'en avez jamais parlé, mais peut-être allez-vous me faire une révélation tout à l'heure !

Donc y a-t-il un autre lieu ? Non. Y a-t-il la possibilité de diminuer le nombre de quais, c'est M. de CLINCHAN (?) qui m'a posé la question. Je crois qu'il est là. Je l'ai vu tout à l'heure. C'est un dispositif qui fonctionne avec le nombre de quais. La réponse aujourd'hui est effectivement non.

Qu'est-ce qui a été amélioré sur le sujet ? C'est qu'au départ on n'avait pas prévu d'avoir des voitures qui aillent dans l'avenue Schweitzer à partir de l'Avenue Dutartre. Le centre commercial et un certain nombre de Chesnaysiens l'ont demandé, nous l'avons fait, ce qui nous a permis en même temps d'ailleurs d'obtenir 100 000 € de participation du centre commercial pour financer cette voirie. Donc les doubles sens de voirie qui sont utilisés aujourd'hui, seront maintenus.

Ensuite, sur les arbres, sur la végétation on est tout à fait d'accord. Il y a un travail de fond à faire et nous l'avons lancé avec les riverains, principalement, des résidences de Parly 2 qui sont à côté, Saint-Augustin principalement. Nous avons constitué une commission de travail sur cet environnement arboré. On a eu déjà pour l'instant deux réunions et je vous en dirai quelques mots par rapport à ce que je vous demande.

Je suis désolé d'être un peu long, mais je pense que c'est important d'apporter des précisions puisqu'il y a d'autres délibérations qui s'y rapporteront et il est important que les informations soient partagées et sincères. Ce que je vais vous demander ce soir c'est de pouvoir déposer au service d'urbanisme de la ville qui qui qui transmettra au service de l'Etat compétent pour ce

type d'aménagement, entre autres les Bâtiments de France, pour pouvoir permettre la création des voies, l'abattage des arbres et la plantation d'arbres équivalents.
Concernant Hippopotamus, le bâtiment, vous avez en blanc non pas une surface qui va être déboisée, mais une parcelle cadastrée qui est la propriété en indivision de la commune et de la copropriété de Parly 2, une parcelle qui n'a pas été régularisée quand l'ensemble de l'avenue Dutartre autrefois n'était pas une avenue, mais des domiciles de particuliers avec des fermes, des maisons. L'avenue Dutartre avant c'était uniquement la voie la plus basse. Avant il n'y avait pas de voirie, c'était des maisons et la maison Hippopotamus c'était un bâtiment fermier, donc aujourd'hui c'est un commerce et le toilettage des lots cadastraux n'a pas été fait sur cette partie-là.

Nous avons ici agrandi la banquette d'espaces verts et d'arbres pour pouvoir conserver un îlot forestier le long de l'Hippopotamus, donc ce que vous voyez en blanc ce sont les arbres et l'espace vert et nous avons agrandi sur le domaine public la banquette d'espace vert, donc derrière l'Hippopotame vous aurez toujours la zone boisée avec l'espace vert.

Ensuite, vous avez 5 voiries dédiées uniquement aux bus. C'est 3,50 mètres de largeur, c'est incontournable. Les girations ont été calculées, donc on ne peut pas dire qu'on peut repositionner. Non, le positionnement quai 1, quai 2, quai 3, on rentre et on ressort sur la gauche. Le quai 4, on rentre par l'avenue Dutartre et on ressort par l'avenue Dutartre, c'est pour desservir la rue des Sports, la rue Caruel. C'est pour les Chesnaysiens, donc ce n'est bien évidemment pas des bus accordéons. Ensuite, vous avez un bus qui arrive, pour le dernier quai, du 18 juin et qui va desservir les Chesnaysiens à travers l'avenue Schweitzer avec le maintien, vous le voyez en zébré, de l'arrêt de bus devant Jasmin bien évidemment. Cela c'est pour les ouvertures de voiries, sachant qu'il y en a déjà qui existent et pour les abattages d'arbres on va vous montrer une autre slide pour voir les arbres qui restent et les arbres qui vont être supprimés. Là, vous avez un recensement de l'ensemble des arbres, donc vous voyez que derrière Hippopotamus vous avez 6 grands arbres qui sont maintenus en fond de parcelle.

Ensuite, se pose la question pour la fermeture de l'avenue Dutartre. En filigrane, vous avez les futurs quais et donc l'architecte des bâtiments de France nous demande de pouvoir faire des rideaux d'arbres successifs, voire même sur les quais pour avoir une séquence d'arbres qui aille de la voirie le long de la fin de l'aménagement Dutartre jusqu'au fond.

Ensuite, nous avons 4 arbres qui ont des croix, qu'il nous faut supprimer parce qu'ils ne peuvent pas rester au niveau de la voirie. Vous avez ces arbres-là, on pense qu'ici on va pouvoir en replanter plus d'une trentaine, c'est un travail qui est en train d'être fait. Voilà ce qu'il en est au niveau des arbres à supprimer et des arbres que nous replanterons avec des essences qui seront définies.

Slide suivante : on voit aujourd'hui les espaces verts disponibles, c'est-à-dire que vous avez le premier terreplein à partir de la droite, deuxième terre-plein, le premier qu'on peut végétaliser pour les deux tiers parce qu'il y a une partie d'abris-bus, l'autre il n'y a pas d'abris-bus donc il peut être entièrement végétalisé. Puis vous avez trois terre-pleins avec des arrêts de bus, partiellement minéralisés et éventuellement partiellement végétalisés. Là, vous avez un très grand triangle qui rentre dans l'avenue Schweitzer qui est un espace beaucoup plus important qu'il ne l'est aujourd'hui puisque vous avez une piste cyclable qui est beaucoup plus à l'intérieur aujourd'hui, qui sera beaucoup plus en périphérie. Là aussi, vous avez un espace planté qui va être plus important.

Voilà les bases de la demande que je vous fais aujourd'hui, c'est-à-dire de pouvoir déposer un permis d'aménagement pour la voirie, pour les arbres que l'on va enlever et les arbres que l'on va rajouter et ensuite nous verrons avec la commission environnementale que j'ai désignée tout à l'heure comment nous ferons le paysagisme de la végétation basse et pas les hautes tiges. Dans le permis d'aménagement nous avons l'obligation de présenter l'équivalent, voire plus d'arbres de hautes tiges qu'on enlèvera. Voilà ce que nous vous demandons ce soir, c'est-à-dire de m'autoriser à déposer ce permis d'aménagement.
J'ai terminé pour l'essentiel. Je pense que les questions ou les interventions me permettront de répondre.
Monsieur DELEPIERRE, vous avez la parole.

M. DELEPIERRE. – Merci Monsieur le Maire.
Je vais me permettre de compléter et éventuellement d'apporter quelques éléments d'éclairage par rapport à ce qui a été dit et ce qui a été dit également lors du Conseil privé. Je regrette que lors de ces échanges à la fois lors du Conseil privé et lors du Conseil de ce soir nous n'ayons pas eu à l'écran un élément qui me parait essentiel pour la bonne compréhension du sujet, c'est-à-dire le plan de circulation des bus, parce qu'on parle d'aménagement, mais cet aménagement est fait pour servir la refonte du réseau bus. Si on l'avait mis à l'écran et on trouve aisément sur le site de la ville le plan de circulation des bus, nous verrions que cette future gare routière ne servira évidemment pas de pôle d'échanges, puisque l'essentiel des circulations se font sur l'arrêt qui se trouve sur l'avenue Charles de Gaulle, c'est là qu'auront lieu les correspondances et évidemment pas sur cette gare routière. C'est facile à vérifier et je vous invite évidemment à le faire.

Quand vous dites, Monsieur le Maire, qu'il n'y a pas d'alternative à cette gare routière, il se trouve qu'effectivement il y a encore quelques mois j'étais l''adjoint en charge de ce dossier, j'ai donc eu le plaisir de participer à un certain nombre de réunions, d'assister à des comptes rendus d'études et comme vous, j'ai conservé l'étude d'Ingérop.

Il se trouve que dans les scénarios pour garer trois bus, puisqu'il s'agit de garer trois bus, il y a trois lignes en terminus dans le futur rond-point, il y avait des scénarios qui permettaient de garer ces trois bus au début de l'avenue Charles de Gaulle et il se trouve que d'ailleurs il est marqué en haut à gauche « scénario 1 privilégié par les techniciens » c'était ce scénario-là, donc quand vous dites aujourd'hui qu'il n'y a pas d'autres solutions je crois que ce n'est pas vrai et qu'a minima il serait bon que vous repartagiez avec l'ensemble des acteurs, les riverains, les élus les options qui ont été étudiées. Peut-être qu'in fine on arrivera à la conclusion que la gare routière est la bonne solution, mais il y avait d'autres solutions.
Je pense que cette information mérite d'être partagée avec les collègues du Conseil et avec le public.

Ensuite, quand vous dites que la gare est dimensionnée avec 5 quais et que ces 5 quais sont impératifs, là encore ce n'est pas très compliqué de vérifier qu'aujourd'hui nous n'avons besoin que de 4 quais puisqu'il y a une ligne, la ligne 1 qui va être de passage et trois lignes qui sont en terminus, donc il y a aujourd'hui une ligne de réserve. Si on veut un peu réduire l'emprise on peut se contenter de 4 quais. Là aussi c'est facile à vérifier. Je pense que vous pourrez le faire aisément.

Je voudrais ensuite revenir sur le sujet du dialogue démocratique compétitif que vous venez d'évoquer, ce projet est dans les cartons et les plans sont faits depuis maintenant plus d'un an. Ce n'est que sous la pression d'une pétition, d'une question d'un Conseil privé qui sort du

chapeau deux jours avant le Conseil municipal qu'on se trouve enfin en situation d'échanger. Je pense que vous aviez largement le temps d'opérer cette concertation qui aurait peut-être permis d'éviter aux riverains de faire une pétition et qui aurait peut-être permis d'apporter des amendements qu'on va évidemment vous demander.

Aujourd'hui, ce qui est sûr c'est que le consensus n'est pas réalisé autour de ce projet d'aménagement, que ce projet ne sera évidemment pas prêt pour le 26 août, donc on va fonctionner sans cette gare routière. Je pense qu'on fera la démonstration qu'on peut s'en passer ou l'amender et donc évidemment nous vous invitons à prendre le temps de la concertation, du dialogue compétitif démocratique que vous appelez de vos voeux et qu'évidemment c'est à l'issue de ce dialogue démocratique compétitif qu'on pourra revoter sereinement et l'autorisation d'aménagement et dans la délibération qui suit la demande de subvention puisque je vous rappelle que la demande de subvention est adossée à un plan extrêmement précis et que si nous modifions le plan après la demande de subvention, on perd la demande de subvention.

Tous ces éléments m'amènent, Monsieur le Maire, à vous inviter évidemment à prendre le temps du débat, à réunir toutes les parties prenantes, les riverains, les habitants de Parly 2 qui se sont exprimés le même jour que nous en Conseil, juste après il y avait l'Assemblée Générale de Parly 2 où un certain nombre de personnes ont pris la parole pour dire leur insatisfaction légitime, pour dire leur incompréhension de voir que vous aviez pris le temps de discuter avec le centre commercial de Parly 2, mais pas avec les résidences, mais pas avec les élus. Cela m'étonne que vous ayez eu le temps de parler au centre commercial et pas l'ensemble des parties prenantes, donc franchement tout m'amène à vous inviter à prendre le temps parce que nous avons le temps, de retravailler le dossier. Il y a des éléments techniques qui sont à disposition de tout le monde pour qu'on trouve le consensus. Peut-être que le consensus sera la gare routière telle que vous la présentez, mais je n'en suis pas sûr à ce stade.

M. le Maire. – Merci.
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MEUNIER…

M. MEUNIER. – Monsieur le Maire, je vais répéter un peu ce que j'ai dit en Conseil privé. Ce qui m'inquiète c'est de savoir à quoi va servir exactement pour les Chesnaycourtois cette espèce de gare qui oblige tout le monde à se centraliser sur Parly 2. Je suppose que Parly 2 est très content.

En revanche, si on regarde le plan de circulation, je n'appelle pas cela une gare routière, j'appelle cela un sac de nœuds, parce que quand vous regardez un peu la circulation, je m'y suis penché tranquillement, vous voyez que pratiquement tous les bus vont être obligés d'emprunter le rond-point du 18 juin. Vous dites vous-même qu'il y a 600 passages de bus par jour, donc la place du 18 juin va être un vrai manège dans lequel les bus sont obligés de tourner pour accéder ou sortir de la gare routière.

Par ailleurs, vous avez sur la gare routière elle-même 5 quais dont 1 est à contresens des autres. Cela me pose quand même question au niveau des feux tricolores, si on regarde cela, il faut vraiment qu'ils fonctionnent bien, parce que cela va être un peu des passages croisés, un peu curieux.

Si on voit dans l'avenue Dutartre qui vient de la place du 18 juin le trafic de bus qui va passer sur cette avenue, vous disiez que c'était déjà encombré rue du Général de Gaulle, là cela va

être aussi quelque chose ! Et pour les pauvres piétons, là c'est vraiment « chacun pour sa peau» parce que pour accéder à la gare routière qui sera en définitive un îlot, si vous regardez le plan que vous nous avez soumis, les passages piétons il n'y en a pas des tonnes, donc je ne sais pas, il faut prendre un hélicoptère, je ne sais pas comment on fait !
Pour moi, et je pense que pour Mme MOURIER c'est la même chose, c'est un projet qui est inutile, onéreux et qui massacre un coin qui n'était pas désagréable.

M. le Maire. - Merci. Monsieur JALALEDDINE, Madame MOURIER…

M. JALALEDDINE. - Je partage l'essentiel de ce qu'ont dit Messieurs MEUNIER et DELEPIERRE, donc je ne vais pas tout répéter.

Je repréciserai ce que j'ai déjà dit en Conseil privé, notamment au sujet de la pollution de l'air, un sujet qui va être de plus en plus important. On est juste à côté d'un établissement scolaire. Vous m'avez répondu qu'Ile-de-France Mobilités était attentif à ce sujet et allait améliorer les bus. Il y aura de plus en plus de bus hybrides. Cela ne dépend pas de la mairie du Chesnay, cela dépend d'Ile-de-France Mobilités, on ne sait pas sous quel terme on aura ces bus, donc dans l'immédiat, c'est 600 bus diesel, à proximité immédiate d'un établissement scolaire.

Ensuite, comme on l'a vu dans les documents que vous avez montrés, c'est 24 arbres qui vont être abattus. Cela c'est vraiment plus que regrettable.
Le rapport de présentation dit que le projet va encourager l'usage des transports collectifs, je pense que pour encourager l'usage des transports collectifs et notamment des bus, c'est surtout leur fréquence, leur fiabilité et leur rapidité qui comptent plus que cette gare routière. On a eu des pétitions de riverains. Il y a de nombreux Présidents de Conseils syndicaux secondaires de la Copropriété de Parly 2 qui se sont déclarés opposés à ce projet.

Tout simplement j'aimerais bien que l'on montre, car je crois que cette diapositive n'a pas été montrée, la PJ1, pages 3 et 4, ce serait bien que le public puisse les voir. Franchement, quand on voit les plans d'architecte, honnêtement cela ne fait pas rêver. C'est un espace vert qui va devenir complètement bétonné. Certes, il y a deux, trois petits points verts. On ne peut pas mettre la diapositive ? Non. C'est bien dommage. Je pense que cela aurait été instructif pour le public.

En tout cas honnêtement cela ne fait pas rêver ! Voilà ce que je voulais vous dire.

M. le Maire. – Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres souhaits d'intervention ? … Je vais répondre globalement.
Je vais commencer par les dernières interventions parce qu'elles me paraissent légitimes pour des personnes qui sont, depuis l'origine, dans des équipes différentes de la nôtre.

Tout d'abord, Monsieur JALALEDDINE, sur les véhicules, 600 bus diesel, on voit tout à fait la fumée noire qui sort derrière et comme me disait Mme BILGER en aparté, si ces bus passent à 600, c'est qu'ils existent déjà, alors que tout à l'heure on disait que cela ne servait à rien puisqu'il n'y avait pas de bus qui passaient. Vous, vous dites qu'il y en aura 600. Cela veut dire qu'il en passe. Je voulais juste rappeler qu'Ile-de-France Mobilités n'est propriétaire de rien, qu'il délègue les services à des transporteurs, que les transporteurs investissent dans du matériel avec les subventions d'Ile-de-France Mobilités, en fonction du matériel qui est

imposé par Ile-de-France Mobilités. C'est donc les transporteurs qui achètent avec des subventions d'Ile-de-France Mobilités et les améliorations des véhicules, de leur climatisation ou autre, c'est les intercommunalités qui les financent et pas forcément Ile-de-France Mobilités, donc cela veut dire qu'il y a une base de véhicules et le reste, au niveau des améliorations, est financé par les Interco, si elles le souhaitent.

Sur les véhicules aujourd'hui, tous les véhicules qui circulent ont les normes Iso… il y a des normes pour les véhicules, sinon ils n'ont pas le droit de rouler et dans le cadre de chaque véhicule à renouveler ce véhicule ou a un carburant nécessaire ou est tout électrique, ou est hybride. On voit la même évolution sur les véhicules au niveau des voitures et vous pourrez regarder qu'au niveau des véhicules de transport les motorisations ont déjà beaucoup évolué et qu'elles vont évoluer dans les années qui viennent. On ne va pas avoir des bus en plus, on va avoir des bus qui seront redistribués et les seuls bus que nous aurons en plus ce sont ceux intérieurs à la commune, au niveau de la rue Caruel principalement et de centre-ville. Ce sont de petits véhicules qui devraient avoir j'espère les normes environnementales.
Donc sur les véhicules autant je peux comprendre qu'il y a encore effectivement des véhicules thermiques, autant vous garderez toujours de l'hybride thermique électrique ou du tout électrique ou du gaz parce que vous allez peut-être avoir du gaz, ou de l'hydrogène avec les piles à combustible. Tout cela est en train d'arriver, laissez le temps de l'arrivée. Ces bus-là aujourd'hui existent.

Vous parliez tout à l'heure de plans d'architecte sur la diapositive. Pourquoi on ne vous l'a pas mis ? Parce que ces plans étaient des plans dessinés pour la réunion de travail et si je ne vous les ai pas mis, c'est qu'ils ne feront pas partie du permis d'aménagement parce que ce n'est pas forcément ce que nous ferons. Nous avons présenté cela à l'architecte des Bâtiments de France il y a quelques heures et il nous a demandé pour l'instant d'attendre et de voir un peu comment tout cela va se passer. Les voiries, les quais, la plantation d'arbres, tout cela est nécessaire, mais pour le moment tout ce qui est stations sera vu un petit peu après.

On adaptera, on fera des permis modificatifs, parce que cela ne sert à rien de créer une commission de travail si le travail est déjà fait. Pour que la Commission qui a été créée puisse avoir la pertinence de ces résultats, nous aurons donc un modificatif après. C'est pour vous expliquer que ce ne sont pas des plans d'architecte, mais des croquis, des esquisses de faisabilité qui étaient là pour vous faire réagir et apparemment cela a fonctionné.

Monsieur MEUNIER, inquiétude, pourquoi pas ? Inquiétude, à quoi cela sert ? Monsieur MEUNIER ne prend pas souvent le bus. Je le vois souvent à pied. Je ne crois pas qu'il prenne souvent le bus. Vous me parlez de sac de nœuds. Qu'est-ce qu'un nœud ? Je ne sais pas trop ce que c'est. Il y a des nœuds routiers, il y en a peut-être d'autres. Il faudra me préciser en fin de séance si cela ne peut pas se dire officiellement avec un micro…

Ensuite, vous parlez des piétons, vous verrez que sur les plans les passages protégés figurent bien. Donc autant vos inquiétudes, Monsieur MEUNIER, on devra les lever, j'aurais tendance à dire qu'entre la pollution, l'environnement, les arbres, nous avons répondu dans un premier temps.

Ensuite, sur l'intervention de M. DELEPIERRE, je ne veux pas rentrer dans le détail. Monsieur DELEPIERRE est en face de nous depuis quelques semaines, depuis peu de mois. Je rappelle que jusqu'en décembre M. DELEPIERRE a bien connu ces projets, que nous avons voyagé ensemble dans un bus, en septembre, pour faire tous ces trajets. On en a parlé

avec le Président de VGP. Tout cela ne lui était pas inconnu. Si les Chesnaysiens n'ont pas eu d'information entre septembre et décembre, une délégation c'est aussi fait pour cela. Il n'a peut-être pas eu le temps, il n'a peut-être pas pu le faire, mais je ne pense pas qu'il en a été empêché…

M. DELEPIERRE. – (inaudible hors micro)

M. le Maire. – C'est pareil pour le stationnement.

Monsieur DELEPIERRE, nous aurons le temps d'en rediscuter. Je vous ai écouté patiemment, je vous laisserai parler après, ne vous inquiétez pas. Souvent, les propos de certains peuvent éventuellement s'adapter aux situations du moment. Je fais plutôt partie de ceux qui gardent des propos en lien avec un projet pour lequel on va jusqu'au bout, le stationnement en faisait partie. Je dis cela à Monsieur DELEPIERRE tout simplement, sans polémique. Nous aurons le temps d'en rediscuter dans les mois qui viennent si jamais celui-ci propose des alternatives.

Sur ce projet, oui nous aurons des évolutions d'aménagement avec la Commission qui sera créée, oui nous allons effectivement offrir, non pas qu'aux Chesnaysiens, parce que ce qu'il faut savoir c'est que depuis quelques semaines il y a 2 200 sièges de cinéma qui sont arrivés, j'ai été faire le tour des commerçants qui disent que cela y est, ils ont du monde. Par où vont-ils arriver ? Par quels moyens ?

Les transports en commun. Oui, le centre hospitalier privé du Chesnay va accueillir tout l'ambulatoire de la clinique de la Maye, près de 30 000 actes. Comment les gens vont arriver, comment le personnel vient ? Les transports en commun, je crois que vous travaillez dans un groupe qui participe et c'est très bien. Vous m'avez toujours convaincu de prendre le bus. Je vous ai dit que pour l'instant je prenais toujours le deux-roues. On a même eu l'occasion d'en faire quelquefois ensemble.

Je comprends très bien les inquiétudes, je comprends très bien les interrogations. Je comprends très bien qu'on va pouvoir améliorer le projet. De là à l'annuler, non. De là à le modifier, cela paraît difficile. De là à ce qu'il serve de polémique, c'est un sujet traditionnel à une certaine minorité de la ville. Voilà ce que je pouvais répondre aux trois.

On va passer au vote.
Qui est contre ?... L'ensemble des groupes d'opposition, pouvoirs compris.
Qui s'abstient ?...
Qui est favorable ?... Merci.

COURS DE THEATRE ET DE DANSE : REGLES GENERALES D'ORGANISATION CONSERVATOIRE DE THEATRE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

M. GORCE, Rapporteur. – La délibération N°11 concerne l'organisation des cours de théâtre. Je rappelle que dans la ville historique du Chesnay les cours de théâtre concernent plutôt la technique théâtrale. Ce sont des cours qui durent 2 heures 30, 26 séances par an, avec trois cours, tous réservés aux personnes de plus de 16 ans, un cours de techniques théâtrales 1ère année ; un cours de techniques théâtrales 2nd année et un cours de techniques théâtrales 3ème année.
Pour ce qui concerne la commune historique de Rocquencourt, ce n'est pas 3 cours, mais 9 cours, avec un cours d'interprétation puisqu'en fait les cours de théâtre de Rocquencourt

avaient pour objectif de finir par la présentation d'une pièce donc des cours de l'interprétation, donc un cours d'interprétation CE1-CE2 ; deux cours d'interprétation 6ème-5ème ; deux cours d'interprétation pour les adolescents et les lycéens et enfin quatre cours d'interprétation pour les adultes.
Ces cours avaient lieu au théâtre André Malraux. Lorsque l'ensemble de ces cours ont été analysés, regardés, observés, on s'est rendu compte qu'ils se complétaient parfaitement et l'idée c'est donc de vous proposer de conserver l'ensemble du dispositif, c'est-à-dire les 9 plus 3 cours, soit 12 cours, traduits en 3cours de techniques théâtrales à partir de 16 ans, cours de 2 heures 30 et ensuite un cours d'interprétation

M. le Maire.-Ya-t-il des questions ?... Monsieur MEUNIER

M. MEUNIER. – Monsieur le Maire, j'entends parler depuis un bon moment lors de différents sujets d'harmonisation. Je vois surtout qu'on entérine des choses qui existaient déjà. Je ne vois pas où est l'harmonisation.
Qu'on nous dise que c'est une situation transitoire pour permettre que tout cela s'organise, mais qu'on ne me parle pas d'harmonisation parce que je ne vois pas où elle est.

M. le Maire. – Merci. Mme MOURIER et M. DELEPIERRE.

Mme MOURIER. - Je ne veux pas du tout qu'on perde du temps ce soir sur les subtilités de l'interprétation théâtrale et de la technique théâtrale pour des élèves de C2 ou leurs parents, mais il y a quand même des choses qu'il convient de clarifier.
Par exemple, quand on est sur le mode associatif, ce n'est pas pareil que quand on est dans un conservatoire. Les règles par rapport à cela ne sont pas toujours très convenablement définies, cependant le fait de ne pas expliciter dans quel cadre on se situe peut induire les usagers ou les personnes habitant les communes en erreur sur à la fois les conditions d'accès, les modalités d'évolution et ce à quoi cela donne droit.

Pour ma part, je trouve que conserver sur un même territoire des distinctions qui ne sont pas explicitées sur dans quelles conditions on est avec telle ou telle personne, dans telle structure, si on a un conservatoire dans une association, si l'enseignant est un auto-entrepreneur ou un professeur qualifié, un agent public qui relève de CGP, je trouve que tout cela n'est pas de nature à éclairer les personnes qui s'inscrivent sur la nature des enseignements dispensés, ce à quoi cela peut donner droit, notamment pour ceux qui souhaiteraient ultérieurement évoluer vers quelque chose de plus professionnalisant quel que soit le domaine concerné.

M. DELEPIERRE. - Merci Monsieur le Maire. Je voudrais juste revenir sur l'écart tarifaire qu'il va y avoir demain entre l'offre communale qui est affichée à l'écran et ce qu'on trouve comme offre tarifaire à l'école de danse du Chesnay.

Je partage avec vous, une heure à l'école de danse du Chesnay demain cela va être 325€, c'est-à-dire qu'il y a un écart de 38 % avec l'offre du service municipal et une heure trente cela va être 490 €, soit un écart de 56 %.

Je vous fais même remarquer que la colonne de droite qui est affichée à l'écran c'est le tarif hors commune, le tarif hors commune du service communal est moins cher que l'offre de l'école de danse du Chesnay.

Vous comprendrez donc quand même que l'école de danse du Chesnay est légitimement inquiète de voir ses adhérents partir, puisque M. PEUMERY l'a rappelé, l'offre municipale sera ouverte à tous les Chesnaycourtois et je vous avoue quand même que le tarif hors commune moins cher que le tarif de danse du Chesnay cela me pose un petit problème, donc a minima que le tarif hors commune soit aligné sur l'école de danse du Chesnay cela me paraît le minimum syndical et franchement il y a urgence à commencer à Je pense qu'on ne peut pas ignorer la réalité. Elle est ce qu'elle est. C'est pour l'histoire. J'entends ce que vous dites Monsieur PEUMERY, mais un moment il y a un vrai sujet. Je pense qu'il faut le prendre en compte rapidement. réfléchir à une harmonisation parce que là on ne parle pas d'écart de 5 ou 10 % on parle d'un écart de plus de 56 % et ce sont des montants considérables, 500 € par an, par enfant, inutile de vous dire que dans le budget de loisirs des familles ce n'est pas tout à fait rien.

Mme MOURIER. – Je souhaitais revenir, en effet j'ai rappelé que le principe c'est la liberté d'association.
Dès lors qu'il y a des subventions publiques en effet la modalité n'est pas la même et c'est pourquoi j'évoquais trois points dans mon intervention : ce principe de l'association, à partir du moment où on ne demande pas des fonds publics on fait ce qu'on veut dès lors que ce n'est pas interdit par la morale.

Deuxièmement, il y a quand même la nécessité sur un territoire donné de fournir une information claire sur le droit des personnes qui s'inscrivent et la qualité de l'intervention qui est donnée et par qui elle est donnée. Il me semble important d'éclairer les notions que vous évoquez dans le champ associatif, dans le champ du conservatoire et sur la nature de la qualification des intervenants.

Le troisième point de mon intervention était parce que cela fait partie de nos engagements dans notre sensibilité politique d'être attentif à la situation des salariés et en effet nous constatons quand même la tendance de plus en plus répandue à demander à des personnes d'utiliser des statuts qui sont proposés au niveau économique. Ces statuts à la fois fragilisent la situation des personnes et diminuent les contributions sociales et il est important de préciser les situations distinctes quand on est auto-entrepreneur ou quand on est professeur titulaire sur un territoire et qu'on relève de la fonction publique territoriale ou bien quand on est agréé par le Conservatoire national. Ce n'est quand même pas la même chose.

M. le Maire. – Merci pour votre intervention complémentaire courte et concise. Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ? … Qui est contre ? … M. JALALEDDINE et son pouvoir, M. DELEPIERRE, Mme FORGET et son pouvoir.
Qui s'abstient ?... Mme MOURIER, M. MEUNIER
Qui est favorable ? … Les autres personnes ici présentes. Merci.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION COMMUNALE CULTURELLE DE ROCQUENCOURT.

Document écrit

Dans la commune historique du Chesnay, il existe avec chaque association culturelle utilisatrice de locaux communaux une convention, revêtant la forme soit d'une convention de mise à disposition de locaux soit dans les cas des associations percevant plus de 23 000 € de subvention, d'une convention d'objectifs.

Ces dispositifs contractuels sont précieux pour connaitre les droits et les obligations de chacun et bien connaitre les responsabilités respectives des signataires. Au-delà de l'aspect purement juridique, les rédactions les plus récentes de ces conventions ont voulu sensibiliser les associations à un usage « responsable» des installations.
Dans la commune historique de Rocquencourt, il n'existait pas de document contractuel sur les relations entre l'Association Communale Culturelle de Rocquencourt (ACCR) et la commune.
L'absence d'une telle convention trouve probablement son explication par le fait qu'en absence d'un service culturel dans une commune de cette taille, c'était l'association ACCR association regroupant différents pratiques culturelles effectuées dans différents locaux, qui jouait le rôle d'une direction culturelle.

M. le Maire. – Monsieur JALALEDDINE…

M. JALALEDDINE. – A nouveau, c'est toujours la même chose, on sépare le Chesnay, on sépare Rocquencourt, on n'est pas du tout dans la logique d'une commune nouvelle qui va de l'avant.

M. le Maire. – Sans commentaire, puisque cela existe déjà au Chesnay.
Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ? … Madame MOURIER…

Mme MOURIER. – Je trouve singulier qu'on souligne le fait que dans la commune historique de Rocquencourt il n'existait pas de documents contractuels et que donc cette association fonctionnait en lieu et place de l'Administration locale pour exercer des activités sans autre formalisation.
Ce n'est pas une remarque désobligeante, c'est juste pour savoir si c'est opportun de le mettre par écrit.

M. le Maire. – Il faut surtout être opportun de connaitre les règles, en-dessous de 23 000 € vous n'avez pas besoin. C'est juste pour vous apprendre aussi ce que j'ai appris il y a quelques jours.

Mme MOURIER. – En effet, j'avais bien lu ce point, mais il n'est pas forcément indispensable de souligner que l'activité était conduite sans qu'on ait formalisé la moindre relation, surtout pour organiser des choses autitre de la commune.

M. le Maire. – On délibère pour le formaliser, parce qu'en fait le nombre d'habitants aujourd'hui avec le montant oblige de délibérer et on vous dit qu'il n'y avait pas aujourd'hui de document parce qu'il n'y en avait pas, et donc on en crée un. Il n'y avait pas besoin d'en avoir pour les raisons financières. Ne cherchez pas la petite bête là où il n'y en a pas.
Mme MOURIER. – Je ne cherche pas. J'exprime un point de vue. Vous pouvez avoir un point de vue divers.
Je vous remercie. Cela n'appelle pas forcément de qualifier mon intervention.

M. le Maire. – Si Madame.

Mme MOURIER. – Non, pas du tout. Vous pouvez avoir un avis, j'en ai un autre !

M. le Maire. – Détendez-vous. La façon dont vous vous exprimez tendrait à montrer qu'il pourrait y avoir une erreur de fond de gestion. Pas du tout ce n'est pas cela.

Mme MOURIER. – Je n'ai pas dit qu'il y avait une erreur de fond, je posais la question de savoir s'il était en effet opportun d'imposer des développements qui pouvaient tout à fait être éliminés. Ce n'est pas discourtois. Cela n'appelle pas forcément que vous portiez des jugements sur la qualité de mes interventions. Ce n'est pas approprié.

M. le Maire. – Connaissant votre intelligence et votre pertinence, c'était une question qui n'était pas anodine et je tenais à préciser le contenu. C'est tout. Point.

PASS YVELINES RESIDENCES - CONVENTION RELATIVE A LA FUTURE RESIDENCE SOCIALE SIS 37 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

M. CROUZAT, Rapporteur. - Je vais vous parler du PASS Yvelines résidences. Le CCAS s'est porté gestionnaire de la résidence sociale qui va voir le jour au 37 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny avec une capacité de 28 logements T1, T1 bis et T 2, comme il s'était porté gestionnaire également du foyer des jeunes travailleurs « les 119 » et historiquement pour la résidence autonomie des Chênes Verts et l'EHPAD des Chênes d'Or.

Un contrat de réservation a été signé par EMERGIE, actuel propriétaire du terrain et promoteur, avec le bailleur social qui s'appelle « les résidences Yvelines Essonne » en préalable à une vente en état de futur achèvement qui permettra à ce dernier, aux Résidences Yvelines-Essonne de devenir le maître d'ouvrage de cette opération de logements qui est destinée à des publics très spécifiques.

L'acquisition et la réhabilitation de ces deux bâtiments pour un coût estimatif à 2 791 255 sont financées en majorité par des prêts spécifiques au logement très social de la Caisse des Dépôts et Consignation et au titre des financements complémentaires cette résidence sociale a pu être intégrée au contrat Yvelines Résidence du Conseil départemental des Yvelines qui vise à développer une offre de logements adaptés à des publics ciblés dans le Département.

Ce contrat a été signé également avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, VGP, sur la période 2013/2020.
Nous allons donc signer une convention spécifique pour ce Pass Yvelines Résidence concernant cinq signataires, le Conseil départemental qui est le financeur, la Communauté de VGP, la commune du Chesnay-Rocquencourt qui est la commune d'implantation, l'entreprise sociale pour l'habitat qui s'appelle « les résidences Yvelines-Essonne », maître d'ouvrage et bénéficiaire et le Centre Communal d'Action Sociale du Chesnay-Rocquencourt qui va être le gestionnaire.

Ce PASS Yvelines permet de réduire le coût à financer de 210 000 euros sur la base d'une subvention de 7 500 euros par place, induisant une baisse du montant de la redevance mensuelle que devront payer les résidents au gestionnaire que vous voyez dans la convention qui est jointe, qui permet de diminuer de 7% une partie des logements et de 5 % l'autre partie et de pouvoir financer l'équivalent d'un demi temps plein.
L'avis de la Commission des Finances était favorable à la majorité.

Est-ce que vous avez des souhaits d'intervention ? Madame MOURIER, pourtant j'ai été clair !

Mme MOURIER. - Oui, tout à fait, c'est conforme à ce qui est écrit dans le document.

M. CROUZAT. - Oui, assez.

Mme MOURIER - Mais j'ai toujours une petite appréhension, comme vous le savez, quand il y a un projet qui inclut le Département, parce que j'ai toujours l'impression de participer à quelque chose qui pourrait ultérieurement s'avérer ne pas être exactement ce que j'avais pensé. Par ailleurs, je ne comprends pas la phrase « le PASS Yvelines Résidences réduit le coût à financer induisant une baisse du montant de la redevance mensuelle, parce qu'en fait le loyer mensuel est fixé en PLAI, il y a un montant maximum. » Quel est le sens de cette phrase ? Si le Département veut donner une subvention, après tout pourquoi pas.

M. CROUZAT, Rapporteur. - Cette subvention sert à diminuer ce loyer, les 210 000 euros servent à cela. Les 7 500 euros par logement servent à cette opération-là.

Mme MOURIER. - Pendant combien de temps ils vont être réduits les loyers ?

M. CROUZAT, Rapporteur. - Je vais passer la parole au Conseiller départemental.

M. Le Maire. - Le Département a pris des dispositifs pour favoriser les subventions. En fait, nous avons un calcul du coût de l'investissement. La somme qui nous est donnée par logement va venir diminuer le montant de l'investissement qui du coup va diminuer le coût des emprunts, qui du coup va diminuer le montant du loyer, donc c'est une subvention d'investissement qui a une traduction indirecte sur le loyer et par voie de conséquence sur le coût de fonctionnement. C'est tout.
Y a-t-il d'autres questions ? ...

Mme MOURIER. - Je ne vote jamais des trucs avec le Département, je ne comprends pas ce qu'ils font, en plus après on voit arriver site Hélios, Devedjian, l'Interdépartementale…

M. Le Maire. - Non. Madame MOURIER, franchement ce qu'on est en train de faire comme résidences répond vraiment au social.

Mme MOURIER. - Je suis désolée, je ne partage pas votre analyse. En effet, nous étions favorables au fait qu'il y ait des logements PLAI, cela dit depuis le départ je vous ai fait observer que le fait de vous exonérer de votre pénalité, en construisant des T1 cela ne va pas remplir nos écoles.

M. Le Maire. - J'ai noté que maintenant vous subventionnez les écoles privées et que vous n'êtes pas favorables au logement social pour les gens déshérités ! C'est quelque chose d'intéressant. Les choses évoluent très vite politiquement actuellement.
Donc deux abstentions.

DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES DE DETAIL – CALENDRIER 2020.

En application de l'article L3132-26 du code du travail (issue de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques), le conseil municipal est consulté par le maire avant de fixer par arrêté, le calendrier annuel des dimanches durant lesquels les commerces de détail avec repos hebdomadaire effectué normalement le dimanche, pourront être autorisés à rester ouverts.Ce calendrier annuel doit être fixé par arrêté

municipal avant le 31 décembre. Par mail du 11 juin 2019, le Centre commercial « Parly 2 le Chesnay » sollicite cette dérogation sur12 dimanches en 2020 (maximum autorisé), selon un calendrier voté le 17 mai par l'assemblée générale des commerçants à rester ouverts.

Ce calendrier annuel doit être fixé par arrêté municipal avant le 31 décembre.
Par mail du 11 juin 2019, le Centre commercial « Parly 2 le Chesnay » sollicite cette dérogation sur 12 dimanches en 2020 (maximum autorisé), selon un calendrier voté le 17 mai par l'assemblée générale des commerçants.

Calendrier 2020 demandé par les commerçants du centre commercial.

- 3 dimanches en janvier pour la période des soldes hivernales,
- 2 dimanches en juin/juillet, pour la période des soldes d'été,
- 3 dimanches en novembre et 4 dimanches en décembre, pour les temps forts de la fin d'année.

Soldes d'hiver
1) Dimanche 12 Janvier
2) Dimanche 19 Janvier
3) Dimanche 26 Janvier
Soldes d'été
4) Dimanche 28 Juin
5) Dimanche 5 Juillet
Fêtes de fin d'année
6) Dimanche 15 novembre
7) Dimanche 22 novembre
8) Dimanche 29 novembre
9) Dimanche 6 Décembre
10) Dimanche 13 Décembre
11) Dimanche 20 Décembre
12) Dimanche 27 Décembre

L'avis du conseil municipal est sollicité sur ce calendrier.

Le code du travail prévoit en outre qu'au-delà de cinq dimanches, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, (Conseil communautaire de VGP). A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. Versailles Grand Parc est saisi parallèlement par courrier du 14 juin en prévision de la prochaine assemblée.
Il est précisé que les arrêtés individuels d'autorisation d'ouverture sont pris ensuite par le maire après consultation des syndicats professionnels. Par ailleurs, les commerces qui ouvrent le dimanche travaillent ce jour-là avec les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur.

Mme BILGER, Rapporteur. - Madame le MENE va réagir comme tous les ans, c'est normal. Cette délibération vous est effectivement présentée tous les ans. Il s'agit en fait, de demander l'avis au Conseil Municipal sur la dérogation au repos dominical avant de permettre à M. Le Maire de fixer par arrêté ce calendrier.
Pour rappel dans notre zone le code du travail permet de déroger pour 12 dimanches, en l'occurrence le calendrier est transmis par le centre commercial de Parly 2. Vous l'avez sous

les yeux il est sensiblement pareil à celui de l'année 2019. Il a bien sûr été voté par l'Assemblée Générale des commerçants.
Ceci étant dit, il vous est proposé ce calendrier. Votre avis est à recueillir étant dit bien entendu que l'avis des syndicats sera demandé avant toute ouverture et que l'application du code du travail se fera avec le travail volontaire.

M. Le Maire. - Monsieur JALALEDDINE et après M. De la FOUCHARDIERE qui va intervenir.

M. JALALEDDINE. - Sur ce sujet on n'est pas d'accord au sein de notre groupe, on va donc voter différemment.
Je pense, en ce qui me concerne, vu que les autres centres commerciaux, notamment à Vélizy, à Plaisir ou aux 4 Temps à la Défense sont ouverts les 52 dimanches dans l'année, on peut ouvrir 12 dimanches.
C'est mon point de vue. Je ne sais pas si West Field Parly 2 demande à ouvrir les 52 dimanches par an comme les autres ou s'ilne le demande pas. Je ne sais pas.

M. Le Maire. - Si, il l'avait demandé, cela a déjà fait l'objet d'un débat dans cette enceinte et la majorité, pas l'unanimité de notre groupe, était favorable à ne pas ouvrir tous les dimanches.

M. JALALEDDINE. - Merci pour l'information. En revanche, je demande à ce qu'on soit attentif à ce que les petits commerces - il en reste encore quelques-uns - ne soient pas pénalisés s'ils n'ouvrent pas le dimanche. Le soir quand je vois que l'Apple Store ferme avant 21 heures, je suppose qu'ils ont sans doute une pénalité, mais pour Apple Store ce n'est pas difficile de payer la pénalité. Je trouve cela pas terrible.

Mme BILGER, Rapporteur. - Simplement pour vous répondre, cet arrêté s'applique à l'ensemble des commerces de détail de la commune. C'est porté par le centre commercial, mais une fois que cet arrêté est signé, n'importe quel petit commerce de détail en ville peut ouvrir le dimanche dans les mêmes conditions.
Bien sûr pour eux, c'est beaucoup plus compliqué pour des raisons de personnel, mais bien sûr ils n'ont pas d'autorisation autre à demander, si ce n'est à passer bien entendu par les autorisations des syndicats, mais cela s'applique à l'ensemble des commerces.

M. Le Maire - C'est vrai, vous avez raison Madame BILGER, ce n'est pas sélectif, c'est demandé par le centre commercial et une fois que nous le votons c'est valable pour l'ensemble Pour aller dans votre sens, lorsque notre grand centre commercial est ouvert le dimanche, c'est vrai que les boulangeries par exemple en pâtissent pour faire un mauvais jeu de mots, donc on fait attention. C'est pour cela qu'on n'est pas favorable à ouvrir tous les dimanches.

M. De LA FOUCHARDIERE. - Merci, Monsieur le Maire, merci Dorothée.
Je voulais juste exprimer à titre personnel ce que je regrette, comme chaque année, c'est un certain manque d'informations sur ce sujet. En particulier il y a un truc sur lequel je n'ai aucun retour aujourd'hui c'est les effets réels et chiffrés de ces ouvertures le dimanche pour les commerces de Parly 2.
J'ai des interrogations, notamment à l'heure où on nous demande pas mal d'ouvertures lors des périodes des soldes, à au moment où les soldes sont complètement dérégulées. Je m'interroge un peu.

Je m'interroge aussi plus fondamentalement et je m'étonne que mes collègues socialistes ne s'en étonnent pas sur l'acceptation réelle par les salariés de ces ouvertures. On sait très bien tous à quel point il est difficile de résister à des pressions d'un employeur à un moment et je m'interroge vraiment sur l'acceptation des salariés des commerces de Parly 2 de ces ouvertures.

Franchement, je m'interroge aussi sur la concurrence vis-à-vis des commerces de notre ville, là Nathan l'a déjà dit. Je m'interroge aussi vraiment sur le fait que l'ouverture le dimanche, aujourd'hui pour moi c'est vraiment un combat d'arrière-garde de chaînes de commerces qui n'ont pas su prendre le virage de la vente sur Internet et qui essayent de se rattraper sur leur marge autant qu'elles peuvent.

Et enfin, mais cela on le sait, avec Karin on est d'accord, pour moi c'est d'abord un sujet anthropologique, c'est-à-dire que le fait d'avoir une journée de repos dans laquelle ne sont maintenus que les activités essentielles et certains commerces de bouche bien évidemment, au-delà de cela l'enjeu c'est d'avoir une journée durant laquelle on respire, on n'est pas que des consommateurs ou des êtres qui produisent, c'est peut-être nous rappeler que nous ne sommes pas que des agents économiques, mais peut-être des humains à part entière qui avons une sociabilité qui dépasse largement ces activités économiques.

Pour cette raison, Monsieur le Maire, désolé pour cette longue intervention, je voterai contre cette délibération.

M. Le Maire. - C'est la liberté, bien évidemment.
Comme nous avons un ancien président des commerçants de Parly 2, M. Franck DELVAU, je vais lui laisser apporter une première partie de réponse.

M DELVAU. - Oui, quelques réponses à mon éminent collègue Eric, c'est pour cela qu'on est l'un à côté de l'autre !

Effectivement ces ouvertures exceptionnelles apportent beaucoup pour l'activité, pour le centre. Comme on l'a rappelé tout à l'heure, tous les centres commerciaux qui entourent Parly 2 sont aujourd'hui ouverts non pas seulement 12 dimanches, mais tous les dimanches. C'est une concurrence très importante et les dimanches sont des jours où on réalise un chiffre d'affaires important. Il y a une fréquentation très forte dans le centre commercial de Parly 2.

Quant au personnel, Eric, je voudrais te rassurer. C'est vraiment du volontariat, c'est vraiment une demande. Ils ne vont peut-être pas te le dire, parce qu'il y a des avantages financiers très importants pour le personnel de travailler le dimanche et si je dis cela, cela va peut-être faire crier, mais même les représentants syndicaux dans les grands magasins qui facialement votent contre l'ouverture le dimanche, sont généralement les premiers à venir travailler le dimanche pour les avantages financiers que représente le travail du dimanche.

M. Le Maire. - Merci. Vous voyez que même dans un groupe majoritaire, on peut avoir des avis divergents.
Madame MOURIER...

Mme MOURIER. - Comme Monsieur de la FOUCHARDIERE s'inquiétait qu'on n'intervienne pas sur le sujet, je me permets de le faire.

Nous avons toujours été contre le travail du dimanche. Nous continuons à être contre le travail du dimanche. On votera contre cette délibération. C'est un problème de principe. Les gens ont le droit de faire autre chose que de travailler au moins une fois par semaine, notamment les dames qui en plus de travailler assurent tout un tas d'autres tâches, notamment s'occuper souvent des enfants.

M. Le Maire. - Vous n'avez pas le monopole. Il y en a d'autres qui passent l'aspirateur et qui font les courses.

Mme MOURIER. - J'ai dit notamment, ce sera porté au PV !

M. Le Maire. - On passe au vote pour conclure toutes ces interventions.
Qui est contre ?... Madame Le MENE, vous êtes sûre que Grégoire HERBIN est d'accord ?
Madame MOURIER, M. MEUNIER. M. De la FOUCHARDIERE et M. LAPREE.
Qui s'abstient ? ... Madame BELLIER.
Qui est favorable ? ... merci.

STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE : INSTAURATION D'UNE REDEVANCE DE STATIONNEMENT ET FIXATION DU BAREME TARIFAIRE DE PAIEMENT IMMEDIAT ET DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT - COMPLEMENT N°2

Mme BILGER, Rapporteur. - Effectivement nous changeons de sujet.
Cette délibération concerne un ajustement sur les règles d'organisation du stationnement. Il s'agirait de vous demander d'étendre les 2 quarts d'heure de gratuité qui sont aujourd'hui proposés journellement aux abonnés, d'étendre cette mesure à l'ensemble des usagers.

Cela fait maintenant six mois que le dispositif est en place et effectivement nous avons observé un certain nombre de comportements des usagers et cette demande est motivée par deux choses, la première c'est qu'on revient aux commerçants, favoriser l'activité des commerçants puisque c'est deux fois 15 minutes permettraient à l'ensemble des Chesnaycourtois et des visiteurs de pouvoir bénéficier d'une gratuité et également de ne pas contraindre à la souscription d'un abonnement résidentiel uniquement pour bénéficier de cette gratuité, puisque certaine personnes à l'usage nous nous en apercevons, n'ont pas besoin de souscrire d'abonnement.

Ceci pour nous ne remet pas en cause les objectifs qui ont conduit au stationnement payant puisque je rappelle que deux objectifs étaient prioritaires, le premier libérer l'espace public et très clairement l'objectif est en passe d'être atteint aujourd'hui et de favoriser la rotation des véhicules deux fois 15 minutes par jour en zone rouge, cela ne va absolument pas contraindre cet objectif.

Enfin cela continue à inciter les usagers à utiliser les parkings en ouvrage puisque je me permets de rappeler que la tarification est moindre qu'en voirie et que le temps de gratuité est plus long puisque qu'il est de 30 minutes.

Voilà Monsieur le maire. Je réponds bien entendu aux questions.

M. Le Maire. - Eh bien, il n'y en a pas !
Monsieur DELEPIERRE, M. JALALEDDINE**...**

M. DELEPIERRE. - Monsieur le Maire les choses évoluent vite effectivement, très vite et en particulier pour ce qui concerne le stationnement puisqu'à chaque Conseil municipal nous avons une délibération pour ajuster le dispositif.
Je voudrais revenir, parce que là on est aux limites du risible, sur l'argumentaire, déjà le faisceau de motivations pour motiver cette délibération (c'est savoureux, je ne sais pas ce qu'est un faisceau de motivations, je présume que c'est une somme d'intuitions), je voudrais rappeler que la gratuité des 15minutes avait été délibérément choisie pour récompenser les gens qui faisaient l'effort de prendre du stationnement résidentiel. C'était cela l'esprit.
Quand on a pensé stationnement résidentiel et le modèle économique qui allait avec, la volonté était qu'un maximum de Chesnaysiens prennent l'abonnement résidentiel et cette mesure était là pour récompenser les gens qui prenaient l'abonnement résidentiel.

Aujourd'hui, nous expliquer que par souci d'équité on donne cet avantage à tout le monde c'est juste faire un virage à 180 degrés avec ce qu'on avait tous partagé au moment où on avait pensé cela.
Je vous rappelle que le 10 octobre 2018, c'était il y a à peine huit mois, il y a eu une réunion publique à l'époque on annonçait que le stationnement était payant du lundi au samedi et on expliquait aux gens que ces deux fois 15 minutes gratuites était une récompense pour ceux qui allaient prendre le stationnement résidentiel, donc nous expliquer à peine 8 mois après que finalement ce n'est pas du tout cela, à ce régime là je pense qu'effectivement en mars 2020 le stationnement résidentiel sera intégralement gratuit au Chesnay !

M. MEUNIER. - Cela commence à être rigolo cette histoire de stationnement, quand la commission stationnement a démarré on nous a dit « il faut que les règles soient simples et compréhensibles », là c'est presque le code civil !

Mme BILGER, Rapporteur. - Si je puis me permettre de vous répondre Monsieur MEUNIER...

M. MEUNIER. - Attendez, Madame BILGER, je n'ai pas fini. Je voudrais savoir comment cela se passe. Il y a des gens à qui on explique qu'il y a une demi-heure dans les parkings en voirie, il y a deux fois15 minutes dans les zones rouges et il y a 20 minutes dans les déposes minutes. C'est quand même un peu... est-ce qu'on enlève ces déposes minutes du coup, à quoi ils servent là ? Il y a cinq minutes de plus, ils ne sont pas obligés de rentrer le numéro, c'est tout ! Cela devient vraiment n'importe quoi !

M. Le Maire. - Allez-y Monsieur JALALEDDINE...

M. JALALEDDINE. - Je constate que le feuilleton à épisodes continue, à chaque fois on bricole quelque chose de nouveau, on nous raconte quelque chose de nouveau, personne n'y comprend rien, ce n'est pas grave. Là c'est du grand n'importe quoi !
Qu'est-ce que les gens y comprennent ? Ils ne savent plus rien, ils savent de toute façon qu'il n'y a pas de verbalisation, donc ils ne payent pas et je les comprends.

M. Le Maire. - Monsieur JALALEDDINE quelle intervention, on vous montrera que les gens payent et qu'ils acquittent leur abonnement, ils ne règlent pas uniquement avec le risque du gendarme !
Le fonctionnement du stationnement même si vous, vous ne le comprenez pas, les gens qui l'utilisent le comprennent, en redemandent, il y a de la place et a priori je peux vous dire avec

Madame BILGER cela fait bien deux mois qu'on n'a pas répondu à une seule lettre. Si, une lettre : est-ce qu'on pourrait avoir le stationnement résidentiel dans notre rue ? Il faudra qu'on prenne de nouveaux arrêtés.

Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ?
Non, qui est contre ? ... Le groupe de M. JALALEDDINE, avec l'accord de Mme BELLIER, M. DELEPIERRE, Mme FORGET et son pouvoir.
Qui s'abstient ?... Mme MOURIER, M. MEUNIER. Et les autres qu'est-ce que vous en pensez ? Vous êtes favorables ? Merci